

**Fiche appel à candidatures
Mois de la photo du 14^e
Mars 2026**

Nom : -----
Prénom : -----
Mail : -----
Téléphone : -----
Site internet : -----
Compte Instagram : -----
Statut (rayez la mention inutile) : -----amateur ----- professionnel ¹-----

Candidature pour une exposition individuelle (photographes amateurs et professionnels)

Titre de votre série : -----

Nombre d'images (8 minimum et 20 maximum en extérieur, 8 minimum et 40 maximum en intérieur) : -----

Présentation de votre série (vous pouvez joindre un document) : -----

Souhait d'exposition (entourez le ou les choix qui ont votre préférence) :

En extérieur

En intérieur

Sans préférence

1/ Divers statuts sont acceptés : auteur-photographe, artisan photographe, auto-entrepreneur dans le secteur de la photographie,... Une demande de pièce justificative pourra être faite.

Candidature pour participer à une exposition collective sur les thèmes : « Temps de pluie » ou « Cafés, bars, bistrots » (photographes amateurs et amatrices uniquement)

Nombre d'images (10 maximum par thème) : -----

Informations sur vos photographies : -----

Vous pouvez postuler à la fois pour une exposition individuelle et une exposition collective si vous êtes photographe amateur ou amatrice. Si votre candidature est retenue pour un accrochage individuel, vous ne pourrez pas participer à une exposition collective.

Précisions techniques et organisationnelles

Les images peuvent être en couleur ou en monochrome. Elles ne peuvent être produites au moyen d'un outil d'intelligence artificielle.

Chaque photographie doit comporter le prénom et le nom du ou de la photographe et le titre de la série avec le numéro de la photographie dans la série ou le thème choisi avec le titre de la photographie. Par exemple, pour une série, Jules Domino, 1/6, série « Sur les marchés » ou pour une photographie individuelle, Alice Jimi, « Le passe-temps », thème « Bars, cafés, bistrots ».

Les images doivent être transmises en format jpeg, taille 1920 pixels sur le plus grand côté, avec un poids maximum de 3Mo.

Le jury sélectionnera séries et images individuelles en prenant en compte le respect de la thématique générale de la photographie de rue, des thèmes pour les images individuelles, et en considérant l'originalité des images, leurs qualités esthétiques et techniques, leur cohérence pour les séries. Il sera aussi attentif à une représentation paritaire des photographes et à l'équilibre de la programmation.

Les photographes choisis pour des expositions sur bâches s'engagent par avance à transmettre des fichiers haute définition, selon les consignes qui leur seront transmises au plus tard le 22 janvier 2026.

Les tirages réalisés pour les expositions intérieures pourront être récupérés par les photographes sous réserve d'être retirés avant le 15 mai 2026 dans les locaux du Club. Les bâches pourront être conservées par le Club, la Mairie du 14^e ou récupérées par les artistes dans le même délai.

Merci d'envoyer cette fiche et vos images par **Smash ou Grosfichiers exclusivement** d'ici **le 27 décembre 2025** à l'adresse suivante : moisdelaphoto14@orange.fr